Image not found or type unknown

Usufruit et nu-propriétaire

Par **lau05**, le **30/09/2013** à **12:47**

Bonjour,

Mon père vient de décédé. Mes parents possèdent une maison. Nous devons passer devant notaire avec ma mère et mon frère pour la succession.

Ma mère ne souhaite pas rester dans la maison, et demande à l'un de nous 2 d'occuper la maison familiale, et lui verser un loyer pour qu'elle puisse louer un appartement.

Si je récupère la maison, je souhaite pouvoir faire des travaux.

Bien entendu je verserai un jour la part de mon frère.

Le notaire nous a demandé de faire faire une estimation de la maison.

Comment doit-on faire dans ces cas là ?

Je deviendrai en quelque sorte locataire, je paierai un loyer à ma mère.

Puisque je compte faire des travaux, la maison va prendre de la valeur. Faudra-t-il refaire une estimation, ou devrons-nous nous baser sur la première estimation avant travaux.

Est-ce que j'ai la possibilité de faire déduire les loyers que je verserai à ma mère sur la part que je devrai verser à mon frère ?

Merci de répondre à toutes mes interrogations.

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés